Mai 2020

ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

# Élections – Méthodologie

1. ÉLECTIONS DES ÉLUS BRUXELLOIS POUR LE PARLEMENT FLAMAND ..... 2

ibsa
perspective.brussels
institut bruxellois de statistique et d'analyse

# 1. ÉLECTIONS DES ÉLUS BRUXELLOIS POUR LE PARLEMENT FLAMAND[1]

Le **Parlement flamand** est l'assemblée législative de la Communauté flamande et de la Région flamande. Les matières communautaires flamandes s'appliquent non seulement sur le territoire de la Région flamande, mais également sur celui de la Région de Bruxelles-Capitale. De ce fait, le Parlement flamand est composé non seulement d'élus de la Région flamande, mais également de la Région de Bruxelles-Capitale. En 2019, il compte 124 députés élus : 118 députés en Région flamande et **6 députés en Région de Bruxelles-Capitale**.

Les élections, au suffrage universel direct, ont lieu tous les **cinq ans** et coïncident avec celles du Parlement européen.

La Région de Bruxelles-Capitale est divisée en huit cantons électoraux qui comprennent chacun une ou plusieurs communes. Les résultats électoraux sont disponibles au niveau communal, cantonal et régional.

Pour pouvoir voter en tant qu'**électeur**, il faut être belge, avoir atteint l'âge de 18 ans, être inscrit aux registres de population d'une commune de la Région de Bruxelles-Capitale et ne pas être exclu ou suspendu des droits électoraux.

Seules les listes ayant atteint au moins 5 % du total général des votes valablement exprimés dans la Région de Bruxelles-Capitale sont admises à la répartition des sièges. Ce seuil électoral de 5 % s'applique sur le total des votes valables. La **répartition** des sièges sur les listes est calculée sur base du système D'Hondt (pour plus d'informations : http://www.elections.fgov.be/index.php?id=1671).

[1] Il n'y a pas d'élection équivalente pour les francophones de la Région de Bruxelles-Capitale. De ce fait, il n'y a pas de statistiques y relative. Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se compose de tous les 75 élus directs du Parlement wallon et de 19 membres élus par le groupe linguistique français du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale en son sein, soit au total 94 membres (http://www.pfwb.be/le-parlement-se-presente/d-un-etat-unitaire-a-un-etat-federal/la-reforme-des-institutions).